

Bruxelles, le 12 novembre 2025  
(OR. en)

15085/25

SOC 741  
EMPL 490

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale - Nomination de Mme Solveig STERNJAKOB, membre titulaire pour l'Allemagne, en remplacement de M. Robert NAZAREK, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Robert NAZAREK, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales de travailleurs (pour l'Allemagne).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 10 octobre 2025<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO C, C/2025/5609, 15.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/5609/oj>.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de l'Allemagne a proposé la candidature de M<sup>me</sup> Solveig STERNJAKOB pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2030.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure dans le document 15084/25, et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---